COMMUNE DE SAINTE LIVRADE

SONDAGE Organisation de la collecte des ordures ménagères à SAINTE LIVRADE

Depuis le 01/01/2023, date de mise en place de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative [TEOMI], la tarification forfaitaire de cette taxe comprend un nombre de 10 levées du bac des ordures ménagères (couvercle vert), sans limitation pour le bac du recyclage (couvercle bleu ou jaune).

Nous avons constaté que bon nombre des habitants de Sainte Livrade se sont accommodés de ce forfait et réaliseront un <u>nombre de levées inférieur ou égal à ce forfait de 10 levées</u>, soit une **fréquence de sorties des bacs supérieure à un mois**.

Il nous semble donc possible de **réduire de moitié** les fréquences de passage des camions de collecte de ce bac des ordures ménagères sans préjudice pour les habitants de la Commune. Nous souhaitons connaître **votre avis sur ce projet** par le biais du présent **questionnaire**.

Indique une question obligatoire

Adresse e-mail *

Nous souhaîtons réduire la collecte des bacs d'ordures ménagères (couvercle vert) de moitié, en limitant la collecte aux premiers et troisièmes mercredis de chaque mois. Seriez-vous favorable à cette organisation ? [Une seule réponse possible]

Oui

Non

) Ne se prononce pas

Si vous avez répondu "Non" ou "Ne se prononce pas" à la question ci-dessus, indiquez POURQUOI ? [Réponse limitée à 100 caractères au maximum]

Seriez-vous favorable à ce que nous fassions de même pour la collecte des bacs "recyclage" (couvercle bleu ou jaune), si dans le même temps, les bacs seront